



Séparation d'un couple (avec 1enfant)et depart du domicile

Par **TONYNO**, le **04/01/2008** à **13:32**

bonjour,

Je vie actuellement avec ma compagne depuis 4ans (nous ne sommes ni marié ni pacsé) nous avons 1 enfant de 21mois. Depuis peu nous avons pris la decision commune de nous séparer . Je retourne donc provisoirement chez mes parents . Je vais avoir mon enfant 1semaine sur deux (avec accord de la maman biensur).Je ne souhaite rien recuperer chez moi...je lui laisse tout, meme notre voiture .

Que dois-je faire avant de quitter mon domicile ? dois-je aller au commissariat afin de declarer que je quitte le domicile ?

Le bail (hlm) est a nos deux noms dois-je leurs declarer aussi que je pars ?

J'AI PEUR QU'ELLE RETOURNE LA SITUATION CONTRE MOI PAR LA SUITE (qu'elle dise que je suis un fuyard ou que j'ai abandonner mon enfant).

J'evite les conflits au maximum mais la situation me pousse a partir AU+VITE

JE SOUHAITE JUSTE VOIR MON FILS ET LE GARDER 1SEMAINE SUR 2 ET ETRE UN BON PAPA

D'avance merci de votre aide

Par **patrick02**, le **04/01/2008** à **17:48**

Bonjour,

Puisque la séparation paraît inévitable!.....Sur le fond, vous réagissez bien et je vous

souhaite de vivre une situation de séparation et surtout de papa séparé comme vous l'idéalisez.

La maman est certainement honnête elle aussi mais voilà, essayez de retenir cette maxime qui est mienne:

" Il n'y a de meilleurs accords que ceux qui font état des mauvais points dès le départ"

Vous ne connaissez pas encore le facteur futur qui changera le point de vue ou d'existence de l'un ou de l'autre. Faites comprendre à la maman qu'il est préférable, pour l'un comme pour l'autre, d'entériner les accords par des écrits.

Mes conseils:

1) Couchez vos accords sur le papier en ce qui concerne l'organisation de votre séparation y compris en ce qui concerne l'enfant. Eventuellement, faites le devant témoins qui signeront eux aussi.

2) Passez en police ou gendarmerie pour, déclarer votre identité et indiquer l'adresse à laquelle vous vous rendez et là où vous pouvez être joint.

3) le mieux serait de faire constater, par huissier, ce que vous laissez au domicile. Un huissier n'est pas là que pour jouer le rôle du méchant.

4) Ne précipitez rien. Attendez de mettre les choses au clair avant de partir.

Bon courage,

Patrick